

## ARRETE DU CONSEIL COMMUNAL

### Proclamation de Conseillers généraux

#### LE CONSEIL COMMUNAL

considérant qu'il y a lieu de repourvoir 5 sièges devenus vacants au Conseil général, par suite de la nomination au Conseil communal de Messieurs Christophe Calame, Didier Calame, Bernard Chavanne, Pierre-Yves Grandjean et Bernard Pelletier ;

vu les résultats de l'élection du Conseil général du 5 juin 2016 ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

arrête :

**Article unique** Mmes Lou Ramseier et Sara Reichen & MM. André Feuz, Frédéric Lambercier et Philippe Schaer, suite à l'élection précitée, sont proclamés élus Conseillers généraux.

**Art. 2** Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'un avis dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition aux Conseillers généraux proclamés.

Les Planchettes, le 4 juillet 2016

**Au nom du Conseil communal**

Le Président,

Le Secrétaire,

*Christophe Calame*  


*Didier Calame*  


---

### AVIS POUR LA FEUILLE OFFICIELLE

---

Commune des Planchettes

#### Validation

Lors de sa séance du 4 juillet 2016, le Conseil communal a proclamé élus Mmes Lou Ramseier et Sara Reichen & MM. André Feuz, Frédéric Lambercier et Philippe Schaer, suppléants de la liste d'entente communale en remplacement de MM. Christophe Calame, Didier Calame, Bernard Chavanne, Pierre-Yves Grandjean et Bernard Pelletier.

Les Planchettes, le 4 juillet 2016

Remarque : Les nouveaux Conseillers généraux peuvent siéger dès la proclamation de leur élection.

LE CONSEIL COMMUNAL